

## L'ADMR Corrèze montré du doigt par la CGT.

Publié le 09/10/2010 à 19:27 par ensemble19syndicat Tags : **france bleu**

GONZALEZ Mireille le 08/12/2010

l'ADMR malmène aussi les personnes âgées et les familles. Hier, je suis intervenue pour un problème de surfacturation. On m'a répondu que je ferais mieux de m'occuper des papiers de ma cousine, les aide-ménagères seraient les esclaves des personnes âgées et moi, je suis une emmerdeuse

FISCHBACH Daniel le 16/07/2011

Bonjour,

Salarié à l'ADMR de la Corrèze depuis 2009, non seulement l'ADMR de la Corrèze ne respecte pas la convention collective de la profession mais passe au-dessus du code du travail pour faire à sa sauce. Les salariés sont exploités à l'usure sans avoir le droit de montrer du doigt les problèmes existants. Il n'y a aucun respect des salariés et des usagers de la part des dirigeants de cette association. Peut être que si tous les mécontents venaient demander des comptes au bureau en exigeant des réponses, les choses pourraient changer. Tout usager de l'association est de fait adhérent à cette association, donc un usager a le droit de mettre son nez dans la gestion de l'association et surtout ne pas se priver de le faire, vous êtes dans votre droit (voir loi 1901, statut, règlement intérieur) et les responsables de l'association sont tenus de vous répondre clairement.

Anonyme le 18/05/2012

Personnel de l'ADMR allier

Il en ai de même pour nous. Les plannings sont faux. Le non respect des demandes des clients. Non respect du salarié. Harcèlement et non respect des codes du travail. Disparité entre les employés et abus financiers. Voir les bulletins de salaire

FISCHBACH Daniel le 18/05/2012

Bonjour,

Par rapport à tout ce que tu expliques, rien ne m'étonne en fait.

Nous avions une situation insensée en Corrèze et malgré tout ce qui a été entrepris : Audit du Conseil Général et de la D.I.R.E.C.C.T.E. - UT19, Réunion de Négociations Annuelles Obligatoires mise en place par la DIRECCTE et le Conseil Général en l'imposant à la Fédération A.D.M.R. Corrèze et à la C.F.D.T., malgré tout cela notre direction continue à faire tout et n'importe quoi. Dans un sens c'est désespérant mais de l'autre nous savons, et les salariées le savent également, que nous sommes soutenus par les partenaires publics de la Fédération A.D.M.R. Corrèze. Du coup, on garde espoir que les choses rentrent dans l'ordre mais il faudra du temps. Après, nous pouvons essayer de travailler tous ensemble au \*\*\*\* des Fédérations A.D.M.R. partout en France. Travailler en commun, mettre en place des actions communes de communication et d'action... tout cela pour arriver à pouvoir faire pression et obtenir une réelle écoute de la part de l'Union Nationale A.D.M.R. Corrèze. Pour en arriver à ça, il faut mobiliser les salarié(e)s au maximum car c'est avec des mouvements de masses dans les Fédérations A.D.M.R. locales que nous nous ferons entendre nationalement !

Amitiés.

Daniel

Délégué du Personnel ADMR Corrèze

Anonyme le 07/10/2012

Tout pareil dans une ADMR du Maine-et-Loire où je travaille depuis + de 5 ans, là je craque !!!

Erreur dans les planning, non respect du Droit du Travail on est pris pour des pantins

Aucun respect ni pour nous, ni pour les personnes aidées !

Lors des réunions nos paroles leur rentrent par une oreille et ressortent par l'autre

Le Président nous fait taire, si on est pas content, on peut prendre la porte

anonyme le 24/11/2012

je travaille sur l'allier. Je vais fournir à l'inspection du travail mes réclamations qui sont multiples. Je suis d'accord avec vous, subissant les mêmes problèmes. De même des kilomètres abusifs C'est inacceptable. Je suis en précarité car j'ai dû diminuer mon contrat : de 110h à 80 heures. Aucun suivi client. Non respect des horaires, et quand on n'insulte pas les clientes. C'est une association d'aide à la personne???

Bulletins de paie faux et j'en passe...

## Détournement à l'ADMR : un cadre en garde à vue

Publié le Vendredi 23/12/2011 à 07H15

L'avocat de l'ADMR a affirmé que la gestion de l'association était « saine » et que les emplois n'étaient pas menacés. ***Michel Luccioni***

**L'association a assuré que la gestion du réseau était saine et n'aurait pas de répercussions sur les emplois. L'enquête préliminaire a elle abouti à un placement en garde à vue jeudi à Ajaccio**

*L'ADMR de Corse-du-Sud va survivre, elle est en bonne santé.* » C'est ce qu'a martelé hier l'avocat de l'association, Jean-Michel Mariaggi.

Depuis le début de la semaine, le réseau d'aide à domicile est au centre d'une enquête préliminaire pour des détournements financiers et des abus de biens sociaux. La liste des infractions pourrait allègrement s'allonger. La police judiciaire, en charge de l'enquête, a encore procédé hier à de nombreuses auditions pour comprendre les mécanismes de la fraude.

D'ores et déjà, on confirmait de source policière qu'une personne qui exerçait des fonctions de cadre au pôle d'aide à la personne en est en garde à vue au commissariat. Elle est fortement soupçonnée d'avoir détourné plusieurs centaines de milliers d'euros en surfacturant des prestations. Elle bénéficie tout naturellement de la présomption d'innocence et aurait présenté sa démission. « *Au moins cinq manières de détournement seraient constituées* », précisait-on avant-hier. L'une de ces méthodes aurait consisté à surfacturer des prestations au conseil général qui reverse l'allocation personnalisée à l'autonomie (Apa). A-t-elle agi seule ? Cela semble peu probable. D'autres cadres seraient bientôt entraînés dans la tourmente judiciaire.

L'enveloppe de cet argent public reversée à l'ADMR flirte avec les 13 millions d'euros en 2011. Ni vu, ni connu, des horaires étaient gonflés pour des aides à la personne qui n'était apparemment pas effectuées. « *Il est facile de falsifier le système* », note un professionnel. Les sommes récupérées étaient ensuite reversées sur un compte bancaire. Cette manœuvre nécessite-t-elle des complicités dans la banque ? C'est ce que les enquêteurs tentent de comprendre. Pour l'heure, la somme de 250 000 euros serait d'origine frauduleuse. « *Les détournements se seraient échelonnés sur une période de 10 ans ont estimé les experts* », poursuivait une source proche du dossier.

Rappelons, pour l'instant, aucune instruction n'a été ouverte. Il n'est donc pas question de mise en examen. Mais l'alerte semble bien réelle. « *Il pourrait s'agir au total d'un détournement de plus de 2 millions d'euros* » selon les premières estimations. Ce chiffre est bien entendu à prendre avec des pincettes.

### Vieux démons

Rappel des faits. Les commissaires aux comptes avaient usé de leur droit d'alerte auprès du procureur de la République au mois de décembre. Plusieurs dysfonctionnements sont alors apparus.

Le parquet d'Ajaccio, (qui n'a pas répondu hier à nos sollicitations), déclenchaît dans la foulée une enquête préliminaire. La suite, on la connaît, ou plutôt on l'appréhende dans les grandes lignes. Car il semble bien que l'administration ait déjà été alertée de tels agissements. En 2001, une femme exerçant des fonctions de cadre dans un pôle de l'Extrême-Sud avait démissionné pour des détournements de 100 000 francs (15 000 euros).

Dix ans plus tard, c'est le même fonctionnement qui est en cause. Quels sont les protagonistes de ce vaste système de malversations ? L'enquête ne le dit pas encore. Le conseil général peut-il contrôler la finalité des sommes publiques à répartir. La question est posée.

### « Gestion saine »

En tout état de cause, l'association est sortie de son silence dans la journée.

Par la voix de son avocat, Me Jean-Michel Mariaggi, elle a tenue à rassurer ses employés et ses adhérents : « *La gestion est saine, et l'ADMR qui en bonne santé va maintenir l'emploi et les services à la personne.* » Sans se prononcer sur le fond du dossier, l'homme en noir indiquait que « *la mission de service public n'était pas menacée* ». Près de 900 employés sont salariés dans le réseau qui est le premier employeur privé du Sud de la Corse. Le message de l'ADMR tient en un mot : transparence.

À l'intérieur comme à l'extérieur. Mais pour l'heure, est-elle capable de mesurer l'ampleur du désastre ?



ACCUEIL > ACTUALITÉ > RÉGIONS > Fin de partie pour la fédération ADMR29 (Finistère)

SERVICES À LA PERSONNE

# Fin de partie pour la fédération ADMR29 (Finistère)

Publié le 09/05/2012 • Par Xavier Debontride • dans : [Régions](#)

**La justice a prononcé le 3 mai 2012 la liquidation judiciaire et la cessation d'activité de la plus importante fédération ADMR de France. Les salariés s'inquiètent.**



MA GAZETTE

Sélectionnez vos thèmes et créez votre newsletter personnalisée

Association et mouvement associatif

Economie

Emploi

Enfance et famille

Tous les thèmes

Le tribunal de grande instance de Brest a confirmé le 3 mai 2012 la liquidation de la fédération des associations d'aides à domicile ADMR du Finistère, prononcée en avril, en demandant à ce que soit mis fin immédiatement à ses activités.

Cette décision de justice, [largement attendue localement](#), apporte un point final à une situation très conflictuelle depuis plus de deux ans, sur fond de difficultés financières persistantes et d'un profond malaise social.

Le tribunal motive sa décision par le fait que « la fédération ne génère pas de trésorerie et agrave sa situation économique et, d'autre part, que les salariés ont fait valoir leur



Comment exposé ?

112 licenciements – La fédération ADMR du Finistère, la plus importante de France, coiffait un réseau de 91 associations d'aides à domicile, employant quelque 3500 salariés qui interviennent auprès de 28.000 personnes aidées. Les 112 salariés directs de la Fédération vont donc être licenciés.

Faute de structure de coordination, le conseil général du Finistère, principal financeur de l'ADMR via l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) a indiqué qu'il encouragera le reclassement des personnels de la fédération au sein des groupements de coopération sociale et médico sociales (GCSMS).

Déficit de 5,5 millions d'euros en 2008 – Pour l'instant, les salariés concernés demeurent dans l'expectative, même si la plupart d'entre eux s'avouent soulagés que cet interminable feuilleton soit enfin terminé.

Il avait démarré fin 2009 avec la révélation d'un déficit de 5,5 millions d'euros dans les comptes de la Fédération, qui a connu deux procédures de sauvegarde avant d'arriver à la liquidation. Cette situation délicate pose également la question de la gouvernance de ce type de structure, avec le rôle aujourd'hui très controversé des administrateurs « bénévoles ».

#### THÈMES ABORDÉS

Association et mouvement associatif

Economie

Emploi

Enfance et famille

#### RÉGIONS

Bretagne

## Justice

# 174.000 € de déplacements en trois ans : un président d'associations du Puy-de-Dôme condamné pour abus de confiance

Publié le 28/03/2018 à 16h21



Photo d'illustration © CHORUSZKO Olivier

L'ex-président de la fédération départementale de l'ADMR et de l'UDAF 63 a été condamné, lundi, à Clermont-Ferrand, à dix mois de prison avec sursis. Son tort : avoir sollicité et obtenu le remboursement de dizaines de milliers d'euros de frais indus.

Sa compétence et son investissement sont unanimement reconnus. De l'avis de tous, Guy Sauvadet n'a jamais ménagé sa peine dans l'exercice de ses mandats. Et ils sont nombreux.

Cet agriculteur à la retraite est maire de son petit village, posé entre Ambert et Issoire, depuis 1995. Il a été élu à la tête de l'Union départementale des associations familiales (UDAF 63) en 2006. idem à la fédération départementale de l'ADMR, q deux structures locales membres de ce réseau spé publique, c'est sa vie », résume son avocat, Me Col



## Il reconnaît des « négligences »

Problème : ce serviteur dévoué – et bénévole – a a gonfler allègrement ses notes de frais. Et amasser

L'essentiel des sommes indûment réclamées porte sur les frais de déplacements. L'homme a certes passé du temps, beaucoup de temps, au volant. « J'allais sur Clermont cinq ou six fois par semaine dans le cadre de mes mandats », indique le sexagénaire en costume sombre et cravate. L'enquête ne l'a pas démenti sur ce point.

Mais le travail de fourmi abattu par la division économique et financière du SRPJ, saisie suite à l'envoi d'une lettre de dénonciation au parquet de Clermont-Ferrand, en 2016, a révélé une constante : sans produire la moindre facture, le multi-président demandait le remboursement d'un même trajet à deux, voire trois structures simultanément.

## 4.200 euros de frais kilométriques par mois...

Entre janvier 2013 et mai 2016, période retenue par la justice, il a ainsi empoché la bagatelle de 174.000 €, entièrement nets d'impôts. Soit une moyenne assez vertigineuse de 4.200 € par mois sur ce seul poste.

Et ce n'est pas tout. Qu'il déjeune ou non au restaurant, il touchait à chaque déplacement un forfait repas de 15, puis 17 €. Il faisait aussi des bénéfices annuels de plusieurs centaines d'euros – toujours au préjudice des mêmes associations – sur les péages autoroutiers et les frais téléphoniques.

À la barre, le prévenu ne conteste pas l'évidence des chiffres. Tout en se défendant de toute intention malveillante. « Mon tort, c'est d'avoir été négligent, surtout dans le décompte de mes kilomètres. J'aurais dû conserver les justificatifs de mes dépenses. Mais comme personne ne me les demandait, j'ai tout jeté. Je n'ai pas été assez rigoureux, c'est vrai. »

« Vous étiez gagnant sur tous les tableaux, ça fait quand même beaucoup de "négligences"... Dans ces conditions, ça devient très intéressant d'avoir des mandats associatifs », relève le président Gouilhers. Le prévenu, qui a déjà reversé 12.000 € à l'ADMR, persiste : « Je ne me suis pas enrichi. Et je n'ai pas construit de château en Espagne ! »

## Reconnu coupable d'abus de confiance

Sans contester la « réalité des services rendus » – « cette qualité-là existe, il ne faut pas l'oublier » –, la représentante du parquet pointe sa duplicité. « Il fait croire à tous qu'il a un comportement charitable et désintéressé, mais abuse en fait du système et des deniers publics », déplore Dominique Missonnier.

« Mon client était à la tâche tous les jours, avec les convictions qui sont les siennes, insiste encore ~~Justice~~ Stanislas Arnaud, le « cognac » du groupe d... Me Collet. Il a fait preuve de légèreté dans la gestion de ses frais, c'est évident. Mais il n'a pas non plus été aidé ni inspiré par les comptables, le commissaire aux comptes ou ses autorités de tutelle. Tous ont laissé faire. »

Guy Sauvadet est reconnu coupable d'abus de confiance. Le tribunal le condamne à dix mois de prison avec sursis et à 5.000 € d'amende.

*Stéphane Barnoin*